

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 19 décembre 2011

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 12, 13 et 14 décembre 2011**

**2011 DAC 837** Subvention à l'Association Emir Abdelkader - France.

**Mme Catherine VIEU-CHARIER, rapporteure.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 1611-4, L 2313-1 et L 2511-  
et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 29 novembre 2011 par lequel M. le Maire de Paris lui propose  
l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'Association Emir Abdelkader – France ;

Sur le rapport présenté par Mme Catherine VIEU-CHARIER au nom de la 9e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de fonctionnement de 2.000 euros est attribuée à l'Association Emir  
Abdelkader - France, qui a pour objet d'honorer la mémoire de l'Emir Abdelkader et dont le siège social  
est situé à la Maison des Associations du 13e arrondissement, Boîte n°39, 11 rue Caillaux, 75013.  
X06004 / 2011\_04170 /18643

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris  
de 2011 nature 6574, rubrique 323, ligne VF40001; Provision pour subvention de fonctionnement au titre  
de la Mémoire